COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2010

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents :

M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, M. Jean-Paul MORGEN, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jacques BARB, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA arrive à 20h55

<u>Absents excusés</u>: M. Pascal GEHANT donne procuration à M. Gilles COURBOT

M. LAUDIE Marc, M. Jean-Pierre MONDOLONI, MME Marie-Claire DEBUISSON

Secrétaire de séance : M. MONPOINT Christophe

ORDRE DU JOUR:

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2009
- 2 Séisme en Haïti
- 3 Désignation d'un(e) adjoint(e) chargé(e) de représenter la commune dans les actes administratifs auxquels elle est partie
- 4 Achat parcelle forestière
- 5 Finances dépenses d'investissement avant vote du budget
- 6 Prescription PLU
- 7 Questions diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

Question diverse inscrite par M. Michel GARCIA: « Problème CAD »

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2010

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité

2 - Séisme en Haïti

Monsieur le Maire soulève les problèmes que la catastrophe naturelle du séisme engendre comme souffrances au peuple d'Haïti et informe les Elus du communiqué qu'il a reçu de l'association des maires de France :

Il cite:

Le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un fonds de concours, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, qui a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Il informe également un courrier qui décrit le centre de crise et le fonds de concours ouvert aux collectivités.

Le Maire rappelle que les Elus avaient été solidaires du tremblement de terre en Italie, celui-ci est d'une ampleur encore plus importante et touche des populations qui se battent déjà habituellement pour vivre au jour le jour.

Monsieur Jean-Paul MORGEN propose que cette aide soit versée directement à une association qui utilise les fonds directement sur place.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe d'apporter une aide financière à ce pays

A l'unanimité, les Elus décident d'allouer une subvention pour aider ce pays

Monsieur le Maire propose de fixer une subvention de 300 € par le biais du Ministère des Affaires Etrangères ou de toute autre association et soumet ces propositions au vote des élus.

A l'unanimité, les Elus décident d'allouer une subvention de 300 € au Ministère des Affaires Etrangères pour les victimes du séisme à HAITI.

M. Michel GARCIA arrive à 20h55

<u>3 - Désignation d'un(e) adjoint(e) chargé(e) de représenter la commune dans les actes administratifs auxquels elle est partie</u>

Monsieur le Maire fait par aux Elus, qu'il existe un mécanisme intéressant en cas de transaction où la commune est une des deux parties: l'acte sous forme administrative, qui permet de se passer des services d'un notaire, et donc des frais qui s'y rapportent.

Le maire authentifie la transaction, à la place du notaire, avec la même valeur juridique. Mais de ce fait il ne peut pas signer l'acte en tant qu'acheteur ou vendeur, il est donc nécessaire de désigner un adjoint autorisé à le faire.

Monsieur le Maire propose aux Elus de nommer M. Hubert Pelletey pour représenter la commune A l'unanimité, les Elus

nomment M. Hubert Pelletey 1er Adjoint pour représenter la commune dans les actes administratifs auxquels elle est partie.

4 - Achat parcelle forestière

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que la ligne LGV va amputer une partie du patrimoine forestier de la commune. Il propose, dès que l'occasion se présente d'acquérir de nouveaux terrains pour ne pas démunir la commune de son patrimoine.

Il informe, qu'il y a quelques petites parcelles susceptibles d'être vendues par des particuliers autour de la zone de dépôt des boues de l'étang des forges.

Monsieur Jean-Paul MORGEN a prospecté sur les parcelles mises en vente, et signale qu'actuellement une parcelle forestière de 37 ares est proposée à la vente par un particulier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux Elus de faire cette transaction,

A l'unanimité, les Elus,

- autorisent le Maire à faire cette transaction et à signer tous documents s'y rattachant.

<u>5 - Finances - dépenses d'investissement avant vote du budget</u>

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, la commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, sur autorisation du Conseil Municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Monsieur le Maire signale qu'il a inscrit en reste à réaliser sur le budget communal 2010 les dépenses qui étaient déjà engagées pour le PLU et le matériel informatique pour l'école.

En cas de dépenses imprévues, matériel à remplacer ou autre, il demande au Conseil l'autorisation d'engager 25% des sommes inscrites l'an dernier en investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en attendant le vote du budget primitif 2010, de l'autoriser à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2009 selon la répartition suivante :

compte 2135 aménagements constructions : 5000 €
compte 2151 matériel outil. Techniques/voirie : 10 000 €
compte 2152 installations de voirie : 3 000 €
compte 2182 matériel de transport : 10 000 €
compte 2184 mobilier : 2 000 €
compte 2313 :constructions en cours : 5 000 €

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire, à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2009 selon la répartition ci-dessus.

6 - Prescription PLU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le plan d'occupation des sols de notre commune date de 1987. Il a été modifié en 1989 et 1994 pour être révisé partiellement en 1999.

Notre POS est devenu obsolète et aujourd'hui nous sommes confrontés aux difficultés de maîtriser la mise en application du règlement du POS. Je pense notamment aux zones NA1 qui exigent un aménagement d'ensemble pénalisant et la commune et les propriétaires.

Il faut aussi remarquer qu'en dix ans, la mentalité des citoyens a beaucoup changée. Ils ont saisi et acquis la volonté de ne pas être que des bétonneurs, ils ont le souci d'une urbanisation raisonnée qui respecte l'environnement.

Pour cela nous devons élaborer un document d'urbanisme correspondant aux enjeux que sont l'attractivité économique, le développement durable, l'environnement, ainsi que la mixité sociale et urbaine.

C'est dans ce cadre ,si vous en êtes d'accord, que nous devrons proposer le PLU .

Pour cela nous devons nous appuyer sur la réglementation en matière d'urbanisme qui connaît un important bouleversement avec la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)

La loi SRU s'intègre dans une politique de développement durable qui doit garantir une utilisation des sols raisonnée et raisonnable afin de préserver un territoire de qualité pour les générations futures.

Ce sera donc au conseil de lancer la révision de l'actuel plan d'occupation des sols par le plan local d'urbanisme.

Je vous rappelle que cela nécessite la mobilisation active des élus et un travail en collaboration avec de nombreux interlocuteurs publics ou privés, comme les services de l'état, conseil général, communes limitrophes, techniciens etc...

En concertation avec la population, les élus devront conduire un important travail de réflexion pour planifier les orientations futures du développement du territoire communal.

Pour nous assister dans cette démarche, vous choisirez un cabinet d'étude.

Mais pour plus de précision sur les objectifs qu'il serait souhaitable de retenir je vais laisser la parole à Jean-Paul MORGEN, rapporteur de la commission PLU

Monsieur Jean-Paul MORGEN rapporteur de la commission PLU présente à l'ensemble du Conseil, les propositions retenues par la dite commission :

La commission PLU s'est réunie 10 fois durant ces derniers mois. Dont 3 fois pour le choix du Bureau d'Etudes.

Chaque participant disposait de documents de situations actuelles, des données de base telles que des statistiques qui auront servi à la réflexion et à l'élaboration des objectifs .

La commission a retenu 6 objectifs:

1)L'habitat

la commission constate que depuis 1999 la population a augmenté de 122 habitants, soit + 19,1% ou 15,25 habitants/an.Le recensement de 2007 donne 761 habitants.

La commission propose donc:

De maîtriser l'augmentation de la population et la maintenir au niveau actuel/an

Les zones NA1 sont trop importantes, d'où nécessité de les ouvrir à la construction par secteur.

Améliorer la mixité sociale, en intégrant des locations aux lotissements qui sont ouverts à l'accession à la propriété.

Adapter la taille de l'habitat en fonction des besoins de la commune,en partenariat avec les futurs lotisseurs et constructeurs.

Prévoir des logements pour les jeunes(F1, F2) et les personnes âgées (de plein-pied et de petite taille) Connaître la politique des autres communes limitrophes (Phaffans, Menoncourt, Lacollonge, Eguenigue) où le recensement de la population montre une faible augmentation des habitants, voire une régression (Eguenigue) dans le but de maintenir le nombre des classes d'école actuelles.

2)Les équipements publics

La commission considère que les surfaces actuelles de la mairie seront suffisantes pour la décennie à venir

Prévoir des bâtiments pour reloger les services techniques

Elle constate que la capacité école, restauration scolaire, garderie sera suffisante par rapport avec la maîtrise de la population.

La station d'épuration est actuellement a 50% de sa capacité prévue pour 3200 habitants et actuellement couvre 1500 habitants (Denney, Roppe et une partie de vétrigne)

Restructurations d'équipements confortant l'adaptation de l'offre aux besoins(structures culturelles, structures de sport et loisirs etc..)

3)Les activités

En 2009 environ une vingtaine d'entreprises recensées dont une majorité d'artisans et petits commerces de proximité.

Définir des règles d'urbanisme permettant l'implantation de nouveaux artisans et petits commerces de proximité.

4)Les déplacements, les voitures dans les quartiers, les lotissements:

Encourager la diminution de l'usage de la voiture particulière.

Améliorer les conditions de stationnement par une création plus importante et plus stricte de parkings dans les lieux publics et les nouvelles habitations, prévoir au moins 2 places de stationnement à l'intérieur de chaque propriété individuelle ou par logement en copropriété.

5)Les espaces réservés aux piétons et aux cyclistes

Prévoir des voies spécifiques aux piétons et aux cyclistes. Intégrer les coupures urbaines en créant des continuités piétonnes et cyclistes.(EX: jonction impasse des Roches, les basses-Chintres, la rue des roseaux etc..)

6)L'environnement

Mieux relier les espaces verts aux zones urbanisées. Préserver et valoriser les espaces boisés de la commune

Prévoir un minimum de % par rapport aux constructions(le POS prévoit 10%)

Créer des zones de convivialité, de détente.

Prévoir une meilleure identification des constructions (HQE, orientation, panneaux solaires, récupérateur des eaux de pluies...)

Prise en compte concrète du développement durable avec prévision d'engager un agenda 21

Prévention des nuisances, économie d'énergie dans les batiments publics et éclairage public notamment dans les lotissements par des lampes à très basse consonmation

intégrer et encourager les économies d'énergie renouvelable et le développement durable dans l'habitat.

Toutes ces propositions, si vous les acceptez ,serviront de base de travail pour le Bureau d'étude .

Bien entendu, ces objectifs, pourront être complétés, ou amendés suivant la démonstration ou non de leur pertinence lors de l'étude du PLU.

Je vais maintenant et pour terminer vous présenter le plan concertation

La concertation c'est une obligation légale c'est aussi une occasion de réfléchir ensemble avec la population.

La commission propose l'utilisation des outils suivants:

Pour permettre une information régulière sur les avancées des travaux, la commission propose d'assurer une diffusion massive des informations à l'ensemble de la population par le biais du *bulletin communal et par internet*.

d'effectuer un compte rendu régulier au conseil municipal

Adapté à l'emploi du temps de chacun, *un registre* sera mis à disposition des habitants ce qui permet à chacun de prendre connaissance du dossier selon son niveau d'exigence (générale ou détaillée) des réunions publiques permettront de tester l'acceptabilité des propositions et donneront une solennité au projet.(deux réunions obligatoires)

D'autres outils avaient été évoqué tels les ateliers, mais sans être retenus.

Il faut savoir que tous les outils retenus devront obligatoirement être suivi d'effet.

Néanmoins si au moment d'ouvrir les travaux du PLU ou en cours nous souhaitons aller plus loin dans nos démarches de concertation rien ne l'interdit.

Aprés avoir entendu l'exposé du Maire et le Rapport de la commission du Plan Local d'Urbanisme, et après en avoir débattu,

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions de la commission PLU et la prescription du Plan local d'urbanisme :

A l'unanimité les Elus,

- votent la prescription du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire annonce au Conseil que quatre bureaux d'études avaient posé leur candidature, il précise que le choix retenu par la Commission du PLU s'est porté, après trois réunions de travail, sur la SARL TOPOS FRANCHE-COMTE sise à BESANCON 11 rue Christian Huygens.

Monsieur le Maire soumet au vote le choix de la SARL TOPOS FRANCHE-COMTE comme Bureau d'Etudes.

A l'unanimité les Elus,

votent la proposition retenue par la commission à savoir la SARL TOPOS FRANCHE-COMTE comme Bureau d'Etude

- Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant la prescription et le Bureau d'Etude.

7 - Questions diverses

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la question soulevée par Monsieur Michel GARCIA à savoir :

- problème CAD ?

Monsieur MORGEN Jean-Paul quitte la séance à 9h35mn

Monsieur GARCIA Michel fait part au Conseil du mécontentement des membres du CAD suite à la subvention allouée par la commune de 200€. Il informe l'assemblée qu'un grand nombre de membres souhaitent démissionner du CAD.

Le Maire signale qu'il a proposé une rencontre avec les Elus, le Président et les membres actifs du CAD (courrier du 7 janvier 2010) afin d'avoir un échange sur les raisons qui ont amené le Conseil à prendre cette décision et préparer à l'avenir des relations plus claires, plus franches et plus sereines. Monsieur le Maire ne souhaite plus débattre sur ce problème de subvention étant donné que personne n'a souhaité se déplacer pour rencontrer les Elus.

La séance est levée à 21h55

Le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations Ce registre peut être consulté en mairie